

RÉSOLUTION

Berne, le 1^{er} décembre 2023

Assemblée des délégué-e-s de l'USS

Négociations avec l'UE : il faut garantir la protection des salaires et le service public

Le Conseil fédéral mettra en consultation à la mi-décembre le mandat de négociation avec l'UE. Dans cette optique, les délégué-e-s de l'Union syndicale suisse réaffirment leur position adoptée en juin 2023. L'USS approuve l'ouverture de négociations sur l'extension des accords bilatéraux, mais à condition que la protection des salaires et le service public soient dûment garantis.

Les entretiens exploratoires menés jusqu'à présent avec la Commission européenne n'ont toutefois pas abouti à un tel résultat. Il est certes positif que des discussions approfondies aient eu lieu entre les services fédéraux concernés et les partenaires sociaux. Certains points ont ainsi pu être précisés. En principe, l'UE accepte l'exécution des contrôles par les partenaires sociaux et admet que la Suisse puisse elle-même fixer le nombre des contrôles. Mais dans l'ensemble, le résultat est clairement insuffisant.

- La Suisse devrait reprendre la réglementation européenne sur les frais professionnels (principe du pays d'origine).
- Les cautions perdraient leur effet dissuasif, car elles ne pourraient être perçues à l'avenir qu'en cas d'abus répétés.
- Des instruments tels que l'interdiction d'offrir ses services en Suisse ne seraient plus utilisables comme aujourd'hui.
- La réduction du délai d'annonce compliquerait l'identification des tricheurs et des fraudeurs parmi les entreprises étrangères.
- La protection des salaires suisse serait désormais soumise au « principe de la proportionnalité », et l'accès des entreprises étrangères au marché suisse primerait sur elle.

Le service public serait menacé en matière d'approvisionnement en électricité et de transport ferroviaire international. La concurrence et la libéralisation risquent dès lors de l'emporter sur l'approvisionnement de base régulé et sur la coopération.

Indépendamment des accords bilatéraux, la protection des salaires en Suisse est depuis longtemps sous pression. Les emplois précaires, à l'instar du travail temporaire, sont en hausse. La mise en œuvre des mesures d'accompagnement laisse à désirer dans les cantons – en Suisse alémanique notamment. La location de services est ainsi en plein essor, et la sous-enchère n'est pas suffisamment sanctionnée. Les chaînes de sous-traitance mettent en péril les conventions collectives de travail. D'où la nécessité d'améliorer la protection des salaires en Suisse et non de

la démanteler. Or jusqu'à présent, les employeurs ont refusé d'aborder ces problèmes, ce qui explique également l'absence de progrès concrets.

L'USS exige donc en matière de protection des salaires que le remboursement des frais professionnels, l'interdiction d'offrir ses services en Suisse et les cautions soient dûment garantis. Des améliorations s'imposent par ailleurs en Suisse, en matière de déclaration de force obligatoire des CCT et de réglementation du travail temporaire. Quant à l'approvisionnement en électricité et au transport international de voyageurs et voyageuses, l'USS exige des accords de coopération plutôt que des accords qui libéralisent l'accès au marché, afin de garantir le service public.